

décoration. AFFAIRE N° 15. - Ecole de Montgaillard - Approbation du projet de

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet HEBRARD vient de me faire parvenir le projet de décoration du groupe scolaire de Montgaillard (7 classes primaires).

Cette décoration d'un montant de 217 500 Frs, réalisée par Monsieur Guy LEFEVRE, artiste agréé, sera constituée d'une bande de vitrail Nazak (verre anti-ques sur verre clair), ayant pour thème le fond marin, qui sera placée dans les ouvertures nacos donnant sur la mer.

La Commission a donné un avis favorable à ce projet, en demandant toutefois à ce que cette décoration soit placée à environ 1,45 m du sol, de façon à ne pas supprimer la vue des enfants sur la mer.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce projet de décoration.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

In
Saint-Jeans, le 18 Juin 1994
Sous le hifet
Le Secrétaire Général
Signé : P. P. Roux
Sous copie certifiée conforme
P. B. Michelin du Département Financières
Roux